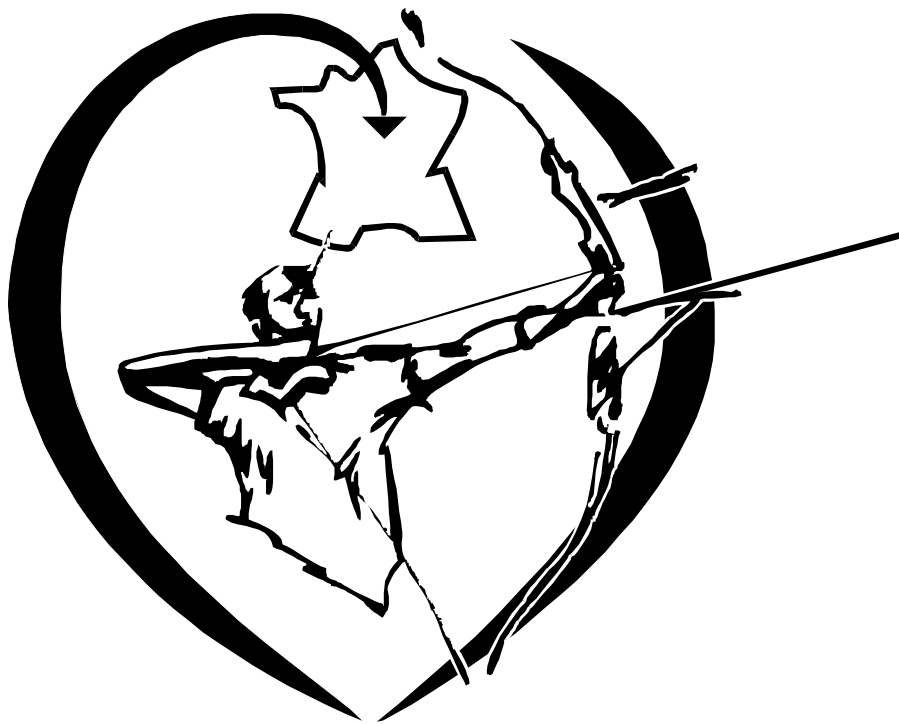


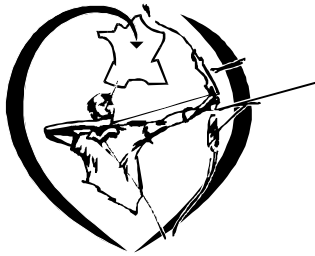
# **Cahier des charges des compétitions régionales.**



*LIGUE DU CENTRE  
TIR A L'ARC*

# Sommaire

- Cahier des charges communes pour l'organisation d'un championnat de ligue.	Page 3
- Cahier des charges communes pour l'organisation d'un championnat de ligue de tir sur cibles.	Page 6
- Cahier des charges pour l'organisation d'un circuit de ligue en salle.	Page 7
- Cahier des charges communes pour l'organisation d'un championnat de ligue de tir de parcours.	Page 10
- Cahier des charges communes pour l'organisation d'un championnat de ligue de tir nature ou 3D.	Page 13
- Cahier des charges communes pour l'organisation d'un championnat de ligue de tir en campagne.	Page 16



LIGUE DU CENTRE  
TIR A L'ARC

# CAHIER DES CHARGES COMMUNES POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE LIGUE

## 1. Attribution :

L'attribution des championnats de ligue sera entérinée lors du comité directeur de la ligue validant le calendrier de la saison future. Votre candidature doit être envoyée aux personnes suivantes :

- le président de ligue
- le président de la commission « vie sportive »
- le responsable régional du calendrier

## 2. Le mandat :

- a) La ligue met à disposition des organisateurs un mandat type pour chacun des championnats de ligue. Le mandat définitif **doit être visé par un des trois délégués** (voir divers) avant sa diffusion. Il doit comporter le logo de la ligue, celui du club, mettre en évidence qu'il s'agit du championnat de ligue.
- b) Le club l'envoie par courrier postal à chaque club de la ligue, au président de ligue, au cadre technique, au président de la vie sportive, aux présidents des comités départementaux, aux arbitres 30 jours au plus tard avant la compétition. Un mailing (jeux d'étiquettes) pourra être fourni par la ligue pour le publipostage.
- c) La ligue mettra en ligne le mandat du championnat dans une rubrique spéciale du site internet.

## 3. La répartition par cible :

### I. En discipline de cible :

Il est demandé de répartir sur les cibles en respectant le classement de ligue par catégorie et arme. Un tel regroupement permet d'avoir une meilleure lisibilité pour les spectateurs, les journalistes et les archers. Elle permet aux archers de se retrouver sur leur cible avec des concurrents d'un niveau proche et ainsi augmenter la compétitivité.

### II. En discipline de parcours :

Les pelotons sont constitués à l'avance suivant le même principe que pour le tir sur cible.

## 4. Résultats :

L'organisateur doit prévoir

### I. Pendant la compétition :

- a) un podium pour la remise des résultats. La ligue apprécierait qu'il soit agrémenté de quelques plantes vertes.

- b) la proclamation des résultats 30 minutes maximum après la fin de la dernière volée ou le retour au greffe du dernier peloton.
- c) la remise d'une médaille aux trois premiers de chaque catégorie. La ligue appréciera si l'organisateur décide de remettre des prix valorisant le championnat régional. La médaille doit comporter le type de la compétition, l'année et être d'une taille minimale de 70 mm.
- d) pas de classement par équipe de club s'il y a un championnat de ligue spécifique.
- e) pas de challenge sans accord de la ligue.
- f) l'utilisation d'un des deux logiciels suivants : celui de B Planche ou WinFFTA .

## **II. Après la compétition :**

- a) d'envoyer par mail ou courrier les résultats au responsable régional informatique sous 24 heures.
- b) d'envoyer les résultats papier à chaque club représenté, président de la vie sportive, président commission jeune sous 10 jours.

## **5. Presse :**

### **I. Locale :**

L'organisateur prévient la presse écrite et audio locale afin de garantir la couverture médiatique de la compétition. Il doit communiquer les résultats dans les plus brefs délais.

### **II. Régionale :**

La ligue et la commission de développement assurent la diffusion de l'information auprès de la presse écrite, audio et télévisuelle de la région concernant les championnats de ligue.

## **6. Fléchage**

Afin de permettre un accès aisé au lieu de la compétition et donc le respect des horaires, un fléchage suffisant, à partir d'une zone facilement accessible avec des cartes routières, devra être installé. Le point de départ de ce fléchage devra être indiqué sur le mandat envoyé aux clubs. Ce fléchage devra être installé idéalement la veille (à l'usage de l'arbitre chargé du contrôle) ou à défaut 2 heures avant l'heure d'ouverture du greffe.

## **7. Buvette :**

A charge du club organisateur.

Celui doit s'assurer du respect de la réglementation en vigueur concernant les débits de boissons. Nous vous rappelons que la vente des boissons alcoolisées est réglementée. Vous obtiendrez les renseignements nécessaires auprès de votre mairie.

## **8. Divers :**

L'organisateur doit prévoir une équipe de personnes assurant le changement des blasons et toutes réparations pouvant intervenir pendant la compétition.

La ligue désigne le président du jury d'appel (membre du comité directeur) qui composera sur place celui-ci.

La ligue désigne un délégué technique pour chaque championnat de ligue. Il aura pour mission de s'assurer du respect du cahier des charges, de vous apporter son expertise et de rédiger un rapport . Aucune dérogation au cahier des charges ne pourra être tolérée sans un accord préalable du délégué technique. Le mandat de votre compétition doit être visé en priorité par le délégué technique ou par une des personnes suivantes avant envoi.

- le président de la vie sportive
- le cadre technique

Le club organisateur contacte le responsable informatique de la ligue pour connaître sa disponibilité afin de venir gérer les résultats. La ligue prend à sa charge le déplacement, le club doit alors prendre en charge le repas. N'hésitez pas à le contacter en cas de problèmes ou difficultés liés à l'utilisation de l'outil informatique.

Le club doit contacter la personne responsable régionale de la boutique FFTA afin de savoir si elle sera présente et s'il est nécessaire de lui prévoir un emplacement adapté et aménagé. Son déplacement est pris en charge par la ligue, le club doit alors prendre en charge son repas.

### **9. Participation de la ligue :**

A la demande des clubs organisateurs des Championnats de la Ligue du Centre de Tir à l'arc, 50 % du montant forfaitaire de la participation aux frais engagés décidé par l'A.G., sera versé avant la compétition.

Le solde sera attribué en fonction du respect du cahier des charges que vérifiera le délégué technique de la Ligue en établissant un rapport pour le Comité Directeur qui prendra alors la décision.

<p>La ligue se réserve le droit de refuser l'organisation de nouvelles épreuves régionales au club organisateur s'il ne met pas en œuvre les moyens nécessaires pour répondre au cahier des charges.</p>
--



LIGUE DU CENTRE  
TIR A L'ARC

# CAHIER DES CHARGES COMMUNES POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE LIGUE DE TIR SUR CIBLES

## 1. Installations :

L'organisateur doit prévoir :

- a) un tableau d'affichage avec affichage obligatoire du classement de ligue (à télécharger sur le site de la ligue), des diverses infos de ligue, du classement intermédiaire etc.
- b) des feux tricolores pour commander le tir. La ligue appréciera la présence d'un compte à rebours ou chrono visible par les archers. La disposition du matériel doit permettre aux droitiers et gauchers d'avoir les mêmes informations de tir.
- c) un poste informatique avec imprimante permettant la gestion informatique des résultats. Il est conseillé d'utiliser le logiciel de B. Planche ou WinFFTA afin de pouvoir communiquer dans les plus brefs délais les résultats à la fédération. La ligue appréciera d'avoir une ligne téléphonique permettant l'envoi par fax ou Email des résultats à la presse.
- d) une sonorisation permettant l'annonce des résultats, des matchs pour les phases finales etc.
- e) une installation du terrain adapté à un championnat régional : drapeaux sur les cibles (en extérieur) et au pas de tir, écartement réglementaire des cibles, tracé des lignes, etc. La ligue appréciera de constater des efforts d'aménagement permettant de valoriser la compétition.
- f) des scoreurs pour suivre les résultats des archers lors des matchs pour les championnats concernés (FITA et Salle). Prévoir l'installation des scoreurs à 30m du pas de tir pour le tir extérieur. Afin d'avoir une bonne lisibilité il est conseillé de faire figurer sur les scoreurs le numéro de la cible à laquelle il est lié.
- g) des locaux pour un éventuel contrôle anti dopage, pour le poste informatique et les arbitres.

De plus, le délégué technique peut solliciter la surveillance du parking s'il estime que celui-ci n'est pas suffisamment sécurisé.

## 2. Résultats :

### Pendant la compétition :

- a) un classement intermédiaire à la pause.  
*pour réaliser le classement sans risquer de retarder la reprise de la seconde série ; il est nécessaire de mettre deux feuilles de marques (modèle fourni par la ligue) et ainsi ramasser la première tout en laissant la seconde sur la plaquette .Sinon un système de ticket relevé a la pause est possible.*
- b) l'affichage du classement intermédiaire sur le panneau d'affichage.
- c) l'affichage des tableaux de finales pour les championnats concernés.



LIGUE DU CENTRE  
TIR A L'ARC

## CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION D'UN CIRCUIT DE LIGUE EN SALLE.

### **1. Attribution :**

Voir partie commune championnat de ligue (page 3)

### **2. Le mandat :**

Voir partie commune championnat de ligue (page 3)

### **3. La répartition par cible :**

Voir partie commune championnat de ligue (page 3)

### **4. Résultats :**

L'organisateur doit prévoir

#### **I. Pendant la compétition :**

- a) la proclamation des résultats 20 minutes maximum après la fin de la dernière volée.
- b) le club remet aux archers des bons d'achats. Ces bons d'achats sont édités par la ligue et gérés par le cadre technique. La ligue appréciera si l'organisateur décide de remettre des prix valorisant le circuit de ligue.
- c) pas de challenge sans accord de la ligue.
- d) l'utilisation d'un des deux logiciels suivants : celui de B Planche ou WinFFTA .
- e) un classement intermédiaire à la pause.
- f) l'affichage du classement intermédiaire sur le panneau d'affichage.
- g) l'affichage des tableaux de finales.

#### **II. Après la compétition :**

- a) d'envoyer par mail ou courrier les résultats au responsable régional informatique sous 24 heures.
- b) d'envoyer les résultats papier à chaque club représenté, président de la vie sportive, président commission jeune sous 10 jours.

### **5. Presse :**

Voir partie commune championnat de ligue (page 4)

### **6. Fléchage :**

Voir partie commune championnat de ligue (page 4)

### **7. Buvette :**

Voir partie commune championnat de ligue (page 4)

## **8. Installations :**

Voir partie commune pour l'organisation d'un championnat de ligue de tir sur cible (page 6)

## **9. Inscriptions :**

Jusqu'au dimanche précédent la compétition le club réserve 32 places en SH Cl, 16 en SD Cl et SH Cpd et 8 en SD Cpd. A partir du lundi, les places vacantes peuvent être attribuées à d'autres catégories.

Afin de préparer le tableau des finales les **inscriptions seront closes le vendredi midi** précédent le concours (à réception du courrier du jour) .

Le club perçoit la totalité des inscriptions et s'engage à reverser à la ligue ( sous huit jours) la somme forfaitaire par archers présents fixée par le comité directeur. L'engagement est fixé par le comité directeur et ne peut être modifié.

## **10. Divers :**

### Les blasons :

Blasons neufs au départ des volées d'entraînement des qualifications.

Blasons neufs pour le début du premier tour des finales (1/16 homme), pour toutes les demies finales et les finales. Entre ces changements obligatoires le changement de blasons sera sous la responsabilité des arbitres du concours.

L'organisateur doit prévoir une équipe de personnes assurant le changement des blasons et toutes réparations pouvant intervenir pendant la compétition.

### Les finales :

Afin de préparer le tableau des finales le club organisateur fournit au cadre technique le vendredi les inscriptions du circuit de ligue. Il doit donner (par tel, e mail, etc....) le nombre de participants par catégories. Il sera déterminé le meilleur tableau possible, qui sera fourni à l'organisateur. Le tableau proposera les horaires de chaque tour.

---

La ligue désigne le président du jury d'appel (membre du comité directeur) qui composera sur place celui-ci.

La ligue désigne un délégué technique pour chaque championnat de ligue. Il aura pour mission de s'assurer du respect du cahier des charges, de vous apporter son expertise. Aucune dérogation au cahier des charges ne pourra être tolérée sans un accord préalable du délégué technique. Le mandat de votre compétition doit être visé en priorité par le délégué technique ou par une des personnes suivantes avant envoi.

- le président de la vie sportive
- le cadre technique

Le club organisateur contacte le responsable informatique de la ligue pour connaître sa disponibilité afin de venir gérer les résultats. La ligue prend à sa charge le déplacement, le club doit alors prendre en charge le repas. N'hésitez pas à le contacter en cas de problèmes ou difficultés liés à l'utilisation de l'outil informatique.

Annexe 1 : PROGRAMME ET DEROULEMENT DE LA COMPETITION .

Cas N°1 : Gymnase à 14 cibles.

Premier départ en une vague (28 places)

7 heures 30 : ouverture du greffe  
8 heures 15 : volées d'essais  
8 heures 25 : début des tirs  
10 heures 15 : fin du tir

Deuxième départ en deux vagues (56 places)

9 heures 30 : ouverture du greffe  
10 heures 45 : volées d'essais  
10 heures 55 : début des tirs  
13 heures 30 : fin des tirs

Début de finales à 14 heures.

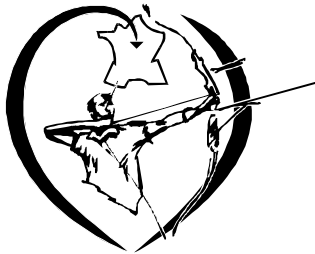
Résultats vers 17h 30.

Cas N°2 : Gymnase à 24 cibles minimum.

Un seul départ en rythme ABCD.  
Greffe : 8h 30  
Echauffement sur cible : 9h 30 à 10h  
Début des tirs : 10h 15  
Fin des tirs : 12h 45

Début des finales 13h 30.

Résultats 16h 30.



LIGUE DU CENTRE  
TIR A L'ARC

# CAHIER DES CHARGES COMMUNES POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE LIGUE DE TIR DE PARCOURS

## 1. Implantation et sécurité

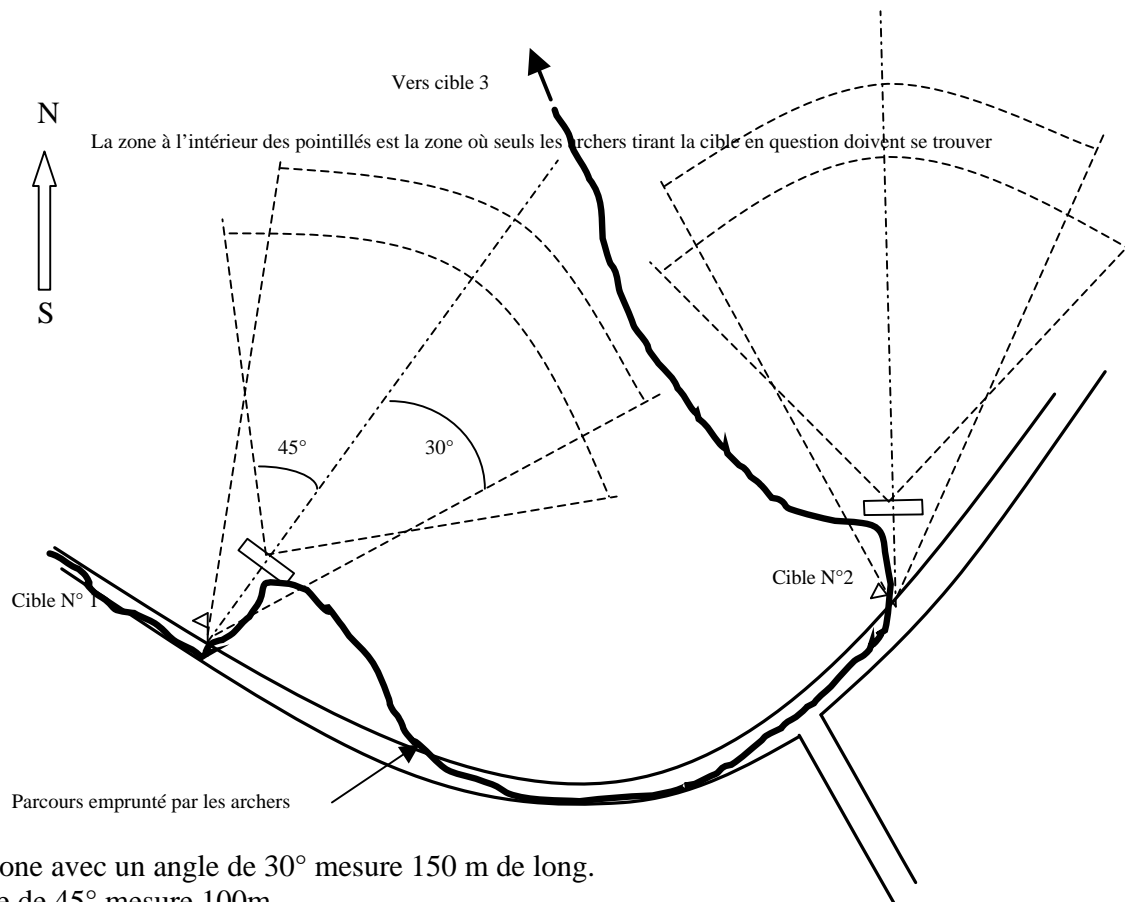
Par la nature même des disciplines de parcours, la notion de sécurité est particulièrement importante car la zone de tir est très étendue et un contrôle visuel, par l'arbitre ou les archers, n'est pas possible durant toute la durée de la compétition. Comme cela peut être le cas lors d'un tir en salle ou sur un stade. De plus les disciplines nature et 3 D de part leur spécificité impliquent un nombre relativement plus élevé d'erreurs, faisant augmenter de manière significative le nombre de flèches égarées parfois très loin de la cible. L'implantation du parcours devra réduire au maximum (zéro étant l'objectif) le passage des archers dans les zones que les flèches sont susceptibles d'atteindre, soit lors des manqués directs, soit lors de rebond sur la cible ou les obstacles du terrain. Il n'est généralement pas possible de tracer un parcours strictement en forme d'étoile (tir vers l'extérieur d'une boucle à l'intérieur de laquelle resteront les archers et promeneurs) avec un dégagement derrière les cibles d'au moins 150 m. Ces 150 m sont la distance approximative que peut atteindre sur terrain plat une flèche armée et tirée à l'horizontale et rebondissant sur un obstacle (bord de la cible, dos d'une cible 3D) ou tout autre obstacle sur la trajectoire. Le cas d'un archer armant son arc "vers le haut" étant interdit par le règlement du tir cela permet à l'organisateur de ne pas considérer des tirs directs à 45° dont la portée peut dépasser les 500 m. Les valeurs indicatives suivantes doivent être considérées pour définir les zones potentielles de vol ou de retombée de flèches.

- Une flèche peut sur incident matériel partir avec une vitesse significative sous un angle de 30° à droite ou à gauche, et aller jusqu'à environ 150 m de distance. NB : un angle de 30° implique qu'à 40 m de distance la flèche peut passer à 20m à droite ou 20 m à gauche.
- Une flèche peut rebondir sur la cible avec de nombreux angles mais gardera une vitesse importante avec un angle de 45° à droite, à gauche ou au-dessus de la cible, elle pourra alors atterrir à au moins 100 m derrière la cible. Attention ! le rebond à 45° vers le haut fait qu'une simple butte derrière la cible peut ne pas suffire à protéger la zone derrière la dite cible.
- Ces valeurs sont indicatives dans le cas de terrain horizontal. Les distances de retombée pouvant augmenter significativement si un terrain en descente existe derrière les cibles.

Afin de mieux visualiser les risques d'un parcours l'organisateur devra reporter sur un plan à l'échelle, l'intégralité du parcours emprunté par les archers lors de la compétition (attention à ne pas oublier les itinéraires d'accès aux cibles ainsi que l'éventuel parcours visiteur). L'implantation précise des cibles y sera reportée avec l'angle géographique (par rapport au Nord) calculé à l'aide d'une boussole. Sur ce plan on pourra alors matérialiser l'angle de +/- 30° par rapport au pas de tir avec une portée de 150 m ainsi que l'angle de 45° par rapport à la cible avec une portée de 100 m. L'établissement de ce plan de manière précise permettra de vérifier que les parcours empruntés par les archers sont hors des zones à risques et cela même dans le cas d'un parcours avec un retour passant de manière non visible (haie ou butte de terre) derrière une autre cible. La mise à disposition de ce plan sera considérée

comme impérative par l'arbitre qui pourra se désengager de la compétition en l'absence de celui ci.

Le dessin ci après est un extrait de ce qui devra être fourni à l'arbitre, dans la plupart des cas il suffira de reproduire la zone à risque pour chacune des cibles du parcours et de la reporter sur le plan à l'échelle. Une indication précise du cap magnétique par rapport au Nord pourra également être reportée sur le plan.



## 2. Contrôle du parcours

Le contrôle du parcours par l'arbitre responsable s'effectuera la veille de la compétition. L'organisateur devra faire parvenir à l'arbitre un mandat à titre personnel (l'adresse est disponible dans l'annuaire de ligue) avec toutes les indications pour trouver le lieu de la compétition. Afin d'autoriser un temps de contrôle suffisant, le premier parcours devra être totalement installé 3 heures au moins avant la tombée de la nuit, le deuxième parcours au moins 1 heure et demi - avant.

## 3. Services annexes

Les disciplines de parcours imposent généralement une pratique en extérieur. Même si les archers s'équipent en conséquence, il est nécessaire pour l'organisateur de prévoir un minimum de confort pour les archers et pour les bénévoles organisateurs. C'est pourquoi un

greffe, abrité de la pluie, de taille suffisante, devra être installé afin de permettre la réception des archers dans de bonnes conditions. De même, un abri pour les repas (de taille suffisante) devra être prévu. Enfin, des toilettes abritées et correctement équipées devront être disponibles.

Afin de parer à des incidents parfois imprévisibles, le greffe devra afficher ostensiblement les noms et numéros de téléphone des services d'urgence ainsi que le médecin de garde. L'organisateur devra vérifier qu'un téléphone est disponible en cas de besoin (poste fixe ou portable dont la couverture réseau aura été vérifiée).

#### **4. Balisage**

Le balisage du parcours devra être aisément repérable par les archers (Flèches FFTA, flèches fluo: rouges, oranges ou jaunes). Ce balisage devra être en place la veille de la compétition lors de l'inspection par l'arbitre. Celui-ci pourra alors tester l'efficacité de ce balisage.

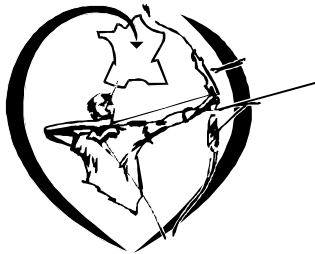
#### **5. Divers**

L'organisateur doit prévoir un terrain d'entraînement à proximité du greffe permettant l'accueil des archers dans de bonnes conditions. Il devra donc installer un nombre de cibles suffisant (1 par tranche de 8 tireurs maximum) à différentes distances.

Des moyens de communication entre les arbitres et l'organisation doivent être mis à leur disposition par l'organisateur. En cas d'insuffisance l'organisateur peut contacter la ligue afin d'obtenir un prêt d'un tel matériel.

Les spectateurs ne sont admis que sur le parcours spécialement tracé et balisé à leur attention

Les journalistes, photographes de presse, TV, auront accès au terrain après autorisation de l'arbitre responsable; ils seront accompagnés par une personne de l'organisation.



LIGUE DU CENTRE  
TIR A L'ARC

# CAHIER DES CHARGES COMMUNES POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE LIGUE DE TIR NATURE OU 3D

## **1. Préconisation d'implantation du parcours**

Afin d'assurer le déroulement fluide de la compétition un minimum de 2 départs devra être prévu par parcours de 20 ou 21 cibles dans le cas où le départ s'effectuera de manière séquentielle. Ce minimum passera à 4 dans le cas de parcours de 40 ou 42 cibles. La distance entre le greffe et ces pas de départ ne devra pas excéder 500 m et leur accès devra pouvoir se faire en toute sécurité et sans passer de manière trop évidente en vue des autres cibles du parcours. Dans le cas de parcours avec départs simultanés, il devra être possible d'accéder à toutes les cibles du parcours mais en ne dévoilant qu'un minimum de cibles lors du mouvement des pelotons vers leurs cibles respectives: 3 cibles découvertes au maximum.

## **2. Capacité d'accueil du parcours**

Afin d'assurer un déroulement fluide de la compétition l'organisateur est tenu de limiter le nombre de participants, dans le cas de départ séquentiel (pelotons partant les uns après les autres) ce nombre de participants sera impérativement limité à 132 participants sur un parcours de 20 cibles 264 sur 40 cibles, 138 sur 21 cibles et 276 sur 42. Ces nombres correspondent au nombre de cibles multiplié par 6 archers par peloton +10 % de pelotons flottants afin de limiter les temps d'attente. Dans le cas où le nombre de participant approche ces valeurs limites, l'organisateur devra impérativement former des pelotons de 6 personnes uniquement. Dans le cas de concours avec départs simultanés (tout le monde part à la même heure, solution permettant de garantir un déroulement court très intéressant lors des compétitions hivernales) aucun peloton intercalé ne devra être accepté. On aura donc une capacité maximale de 120 archers pour 20 cibles, 126 pour 21 cibles; 240 pour 40 cibles et 252 pour 42 cibles.

Le dernier cas de figure à considérer est une compétition avec 2 heures différentes de départ de type simultané. Cette solution sera restreinte aux périodes de l'année où la durée du jour sera suffisamment longue et sur des parcours plutôt courts. On peut avoir alors un départ du premier groupe A de pelotons vers 8h avec un tir se terminant vers 10h30 un groupe B de peloton part alors à 10h30. Le groupe A repart alors à 13h après le repas et le groupe B à 15h30 avec une fin de compétition vers 18 h. Ce type d'organisation impose un respect strict des horaires mais permet d'augmenter, voir doubler la capacité des parcours. Le nombre maximum d'archers pouvant alors être accueillis sera alors de 240 archers pour 20 cibles 252 pour 21 cibles. La même solution peut être adoptée avec 40 et 42 cibles mais l'organisation devient relativement complexe.

### **3. Intérêt du parcours**

L'intérêt d'un parcours est une notion relative, laissée à l'appréciation de l'organisateur en fonction du terrain dont dispose l'organisateur. Cependant quelques notions sont bonnes à rappeler.

La spécificité des parcours nature et 3D est de présenter des situations de tir très variées tant du point de vue: distances, angles et positions de tir. Il sera donc important d'essayer de diversifier au maximum les paramètres cités ci-dessus.

Dans le cas du tir nature la plage des distances est encadrée de manière précise par le règlement du tir nature, mais il est souhaitable que les plages de distance prévues pour telle ou telle taille de blason soient exploitées au maximum. Par exemple: les blasons 20/35 ne devront pas tous être placés à 27.5 m environ, mais l'on devra trouver quelques cibles proches de 20 m et d'autres proches de 35 m, sans oublier des distances intermédiaires. En ce qui concerne les angles de tir, il est important de rappeler que les buttes doivent être perpendiculaires à l'axe de tir, car les blasons eux-mêmes présentent des angles de tir variés.

Dans le cas du tir 3D, l'organisateur a une entière liberté pour les distances à conditions que celles-ci soient dans la fourchette 5 à 25 m au pas blanc 5 à 35 m au pas bleu et 5 à 45 m au pas rouge. Cependant il paraît souhaitable d'éviter les scénarii, où les cibles sont placées systématiquement à une valeur médiane et donc d'exploiter la plage complète. Il paraît évident que les cibles aux distances maximales ne devront pas être trop petites (marmotte par exemple) mais il n'est pas pour autant nécessaire de disposer de très grosses cibles (bison, grizzly, etc.) pour pouvoir présenter des cibles proches des maxima. Certaines cibles telles qu'un sanglier sont suffisamment massives pour s'accommoder de telles distances. En ce qui concerne les angles de tir, la plupart de buttes sont prévues, pour être tirées de manière perpendiculaire. Si un angle important est mis sur la cible, les zones « vitales et cœur » se trouveront déplacées. Par contre certaines cibles ont leur zone placée pour des tirs avec angles. Les zones se retrouvent alors placées de manière logique. L'organisateur se doit de placer les cibles de manière perpendiculaires pour les cibles "classique" et inclinées pour les cibles conçues pour cela, soit d'indiquer aux archers sur quel type de cibles ils auront à tirer.

La fixation des cibles « 3 D et nature » devra garantir que, tous les archers ayant à effectuer le parcours, tireront les cibles avec le même angle.

Par contre, dans la mesure où le terrain le permet (attention à la sécurité), les pentes et dévers du terrain devront être utilisés; de même, les pas de tir eux-mêmes, pourront présenter quelques difficultés sans toutefois exagérer. Il est également rappelé que, dans le cas où des "passages" un peu délicats existent, il faudra prendre garde à ce que l'intégralité de la cible soit visible depuis 1.2 m de hauteur et que les dits-passages soient réalisables pour tous les types d'arc et par tous les archers (droitier et gaucher, grand et petit). L'organisateur devra s'assurer qu'un arc droit de 30£ pourra atteindre la cible sans heurter les obstacles sur la trajectoire (branches d'arbre en particulier); de même, au pas de tir, il faudra vérifier qu'un archer pourra utiliser un arc droit de 70 pouces en droitier et en gaucher sans risque de l'endommager sur les obstacles environnant le pas de tir. En cas de doute, un essai en grandeur par un archer du club organisateur est souhaitable.

Dans un souci de protéger le matériel des archers si la zone de retombée des flèches dans le cas d'un manqué simple (pas de rebond) est trop « cassante » ou si le risque de perdre ses flèches est élevé, une butte de protection est souhaitable à 1 mètre minimum à l'arrière de la cible. Cela peut souvent se réaliser de manière assez discrète.

Un autre intérêt de ce type de discipline est de découvrir au dernier moment la cible à tirer. C'est pourquoi l'organisateur fera son possible pour que les cibles ne soient pas visibles du pas d'attente. Cela est parfois difficile en tir nature car les distances sont limitées et en hiver en particulier la végétation est peu dense. Par contre en tir 3D, le pas de tir peut être assez loin, car le chronomètre ne démarre qu'à l'arrivée au pas de tir (des distances de 20 m si nécessaire sont donc parfaitement envisageables).



LIGUE DU CENTRE  
TIR A L'ARC

## CAHIER DES CHARGES COMMUNES POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE LIGUE DE TIR EN CAMPAGNE INDIVIDUEL

### 1. Préconisation d'implantation du parcours

Parcours de 24 cibles : le parcours doit comporter **12 cibles connues et 12 cibles inconnues.**  
Afin de pouvoir recevoir plus de 96 tireurs ,le parcours se déroulera en « non-stop ». Une limite de 8 pelotons supplémentaires pourra être acceptée (soit 128 tireurs max).  
Un plan du parcours sera remis à chaque peloton.

Adopté par le Comité Directeur du Samedi 09 Juillet 2005 à Salbris

Le Président de la Vie Sportive  
Eric BIRRE

Le Président de la Vie Sportive-Parcours  
Etienne PIAULT

La Présidente de la Ligue du Centre  
Annie-France FOURNIER